النقابة الوطنية المستقلة لمستخدمي الإدارة العمومية
Syndicat National Autonome des Personnels de l'Administration Publique
SNAPAP

Bureau national

Rue Baha Mohamed, Bab Ezouar
ALGER
Télé Fax : 023.83.12.55
Email : snapap_snata@yahoo.com
www.jcalgerie.be

المكتب الوطني
شارع باحة محمد باب الزوار
الجزائر العاصمة
الهاتف / الفاكس
023.83.12.55
mail:snapap_snata@yahoo.com

Communiqué

Viol sur une étrangère subsaharienne impuni à Oran.

Les souffrances des migrants subsahariens en Algérie et particulièrement à Oran, sa capitale de l'ouest, sont aussi vives qu'avant la période, où le migrant était chassé comme un animal- arrêté et contrôlé à cause de sa couleur, humilié, dépossédé, emprisonné puis expulsé en vrac dans des camions à bétail vers le désert.

Les violences sur les «Noirs» en situation administrative irrégulière sont légion, et les crimes sont rarement punis ou sévèrement punis. Le jeudi, 1ér octobre 2015 vers 23h, un autre viol a été commis sur une femme mariée, migrante, âgée de 33 ans de nationalité camerounaise, à l'entrée de la localité dite «Coca», sur la route principale, le CW45 (Chemin de Wilaya 45).

Marie Simonne D. ne se doutait nullement qu'au niveau de ce tronçon de route à forte présence humaine, devant le grand parking de voitures et des autocars du quartier, elle allait être une proie aussi facile à un groupe d'habitants de ce même quartier.
Menacée d'une arme à feu pointée sur la tête, d'un couteau et d'un chien de race Rottweiler ou pitbull, elle a été emmenée au-delà du parking et tabassée à coups de poings sur le visage et après, violée par au moins sept personnes de nationalité algérienne.

L'information donnée par des voisins, elle a été secourue par son mari, qui l'a trouvé à moitié morte. Difficilement, il trouve un taxi pour la déplacer aux UMC de l'hôpital d'Oran.

C'est à partir de ce moment, que ce couple va vivre une seconde violence, celle des institutions de l'Etat. Arrivés à 1h30 du matin, les Urgences refusent son hospitalisation, malgré que la femme porte les signes d'une sauvage agression. La victime ne demande que le certificat d'un légiste et si possible, des prélèvements pour la constitution des preuves de son agression. Chose refusée.

Le vendredi, elle revient, mais rien n'est obtenu, ni aux UMC, ni à la maternité de CHU, ni au niveau des cliniques, du «Front de Mer», ou celle de «Santal».

Le couple décide alors, d'aller déposer une plainte au niveau de la Gendarmerie Nationale, exactement, auprès de la Brigade territorialement compétente, celle de «Yaghmoracen». Quelle fût leur surprise en ce jour de prière. Le gradé de la Brigade, en professionnel prend tout le temps pour écouter les malheurs de la femme migrante. Une fois elle termine, il leur posa la question- «Avez-vous les papiers ?». Le Mari dit non, juste une carte consulaire, et la victime, lui répond négativement.
Le Gendarme pose alors une seconde question. «Etes-vous Musulmans ou Chrétiens ? ». Les deux répondent par, nous sommes des chrétiens. Le Gendarme clos la discussion par- «Vous n'avez pas de papiers- vous partez ou bien, c'est la Cellule».

La Brigade de Gendarmerie de Yaghmoracen, contrôle à elle seule, un secteur urbain d'une superficie assez vaste, comprenant des quartiers, voire des bidonvilles très difficiles à forte population, comme ceux d' «El- Hassi» et de «Coca». Les gendarmes affrontent dans ces lieux, toutes les conséquences de la tragédie nationale, et leur travail est difficile.
Mais ceci, ne leur permet nullement de ne pas respecter les individus, indépendamment de leur race, de leur religion, ou de leur statut administratif.

De ce fait, le syndicat SNAPAP considère que :

- Les services de sécurité n'ont aucune autorité en soi, de refuser l'enregistrement des plaintes, notamment celles portant des délits graves ou des crimes commis.
- Les services de sécurité d'Oran ont failli à leur devoir, envers la victime du viol collectif, Madame Marie Simonne D., alors que le viol est un crime puni par la loi.
- Le reflex de refuser systématiquement aux migrants subsahariens de porter plainte, à cause de leur statut administratif vulnérable, a encouragé le crime et les assassinats envers cette population.

Et il recommande ce qui suit :

- **A l'autorité locale (Judiciaire)**
- Instruire l'ouverture des enquêtes sur les assassinats commis sur les migrants au niveau des quartiers populaires d'Oran, ceux d'El-Hassi et de Coca.
- Instruire l'enquête sur le viol collectif commis sur la victime du jeudi 1ér octobre dans la localité dite
  «Coca», avec la constitution de la partie civile.
- Procéder à l'arrestation des présumés violeurs, dont trois (3) ont été reconnus par la victime au niveau de la gendarmerie de Yaghmoracen, le vendredi 2 octobre 2015, photos des agresseurs se trouvent sur le portable d'un des gendarmes.

Oran, le 5 Octobre 2015.
Pour/ Le Président du SNAPAP Le chargé du Dossier Migration. **Fouad HASSAM**